



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



CORONAVIRUS – INFORMATIONS UTILES

La Confédération et les cantons ont durci leurs mesures pour lutter contre la pandémie due au COVID-19. A ce propos :

- La hotline du canton de Berne est à disposition pour fournir des informations générales sur le coronavirus: **0800 634 634**.
- Le site du canton, www.be.ch/corona (en allemand et en français) est actualisé en permanence.
- Pour les questions d'ordre médical, il faut appeler la ligne d'information de l'Office fédéral de la santé publique au **058 463 00 00**.

Autres informations importantes :

- Pour des questions liées aux écoles infantine et primaire, vous pouvez appeler le 032 751 24 79.
- Un groupe de citoyens a mis en place un système communautaire proposant des solutions aux personnes impactées par la propagation du nouveau coronavirus.

- Lien pour les personnes qui souhaitent proposer un service : <https://forms.gle/a5ZdLwJyG1QN49Mv7>
- Lien pour les personnes qui ont besoin d'un service :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1phBTtLmRT8ecgdhNRtlPb1mjWnn7ByCJQJcbLFboASU/edit?usp=sharing>
Le contenu se met à jour automatiquement. Pour les personnes moins habituées à l'Internet, 5 coordinateurs peuvent récolter les demandes des gens qui ont besoin de services à La Neuveville. Ils répondent au 078 714 45 53 et 078 799 87 33.

Le lien vers le groupe Facebook : <https://www.facebook.com/groups/1120013031664421/about/>

CHANCELLERIE MUNICIPALE

FERMETURES AU TRAFIC

1. Route cantonale no 1322 ; La Neuveville - Prêles - Lamboing
2. Route cantonale no 1323 ; La Main (RC 1322) - Lignièrès

Communes : La Neuveville, Plateau de Diesse

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), les routes mentionnées seront fermées au trafic comme précisé ci-après:

Tronçon 1 : La Main (bifurcation pour Lignièrès) - Prêles

Durée : Du mardi 14 avril 2020 à 7h30 au mercredi 15 avril 2020 à 17h30

Exceptions : Transports publics selon l'horaire

Conduite de la circulation : Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu par Lignièrès - Nods - Diesse - Prêles (et vice versa).

Restrictions : Fermeture de la route cantonale au trafic.

Motif : Coupe de bois, dans le but de garantir la sécurité de tous les usagers de la route.

Particularités : Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cavaliers et piétons). L'accès au camping sera uniquement possible depuis Prêles.

Tronçon 2 : La Main (bifurcation pour Prêles) - Lignièrès (frontière cantonale)

Durée : Du jeudi 16 avril 2020 à 7h30 au vendredi 17 avril 2020 à 17h00

Exceptions : Aucunes

Conduite de la circulation : Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront

prises en place. Un itinéraire de déviation est prévu par Prêles - Diesse - Nods - Lignièrès (et vice versa).

Restrictions : Fermeture de la route cantonale au trafic.

Motif : Coupe de bois, dans le but de garantir la sécurité de tous les usagers de la route.

Particularités : Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cavaliers et piétons). L'accès à Champfahy sera uniquement possible depuis Lignièrès.

Les travaux en question étant dépendants de certaines conditions, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers.

Dans tous les cas le début, respectivement la fin des restrictions, sont déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces fermetures de routes inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Lozeresse, le 27 mars 2020

Inspection des routes pour le Jura bernois

Police cantonale à La Neuveville

031 638 88 61

Nouveau CABINET MEDICAL
La Neuveville, Route de Neuchâtel 3
(anc. cabinet du Dr Mosimann)

Dr et Dresse LOISON

Ouverture : 20 avril 2020

Tél. : 032 752 35 80

(numéro déjà ouvert pour la prise de rendez-vous)

Ce couple expérimenté de médecins généralistes s'installe à La Neuveville.

Le cabinet a été refait à neuf, l'infrastructure est moderne.

La Commune de La Neuveville s'est engagée activement dans la création de ce service médical de proximité et de haute qualité.

Lorsque les circonstances le permettront, une journée portes ouvertes sera organisée.

CAJ-DISTRICT CENTRE ANIMATION JEUNESSE

Le CAJ est fermé jusqu'à nouvel avis

Nous restons disponibles pendant cette période difficile. N'hésitez pas à nous contacter pour discuter, poser des questions, organiser des futures sorties du CAJ, etc...

Les animateurs du CAJ sont aussi disponibles pour soutenir les jeunes ou les parents de jeunes même lorsque nos locaux sont fermés !

Nous sommes principalement actifs sur Instagram mais restons à votre disposition pour un rendez-vous téléphonique.

Le service de soutien à l'orientation professionnelle est toujours ouvert sur rendez-vous. Nous avons du matériel d'information en cas de besoin.

Nous sommes atteignables du mardi au vendredi de 13h30 à 17h30 au 078 400 34 35 et sur Instagram @caj_district

Informations complémentaires au 078 400 34 35 / info@lecaj.ch

Site Internet
www.lecaj.ch

Instagram
caj_district

**LES ADDICTIONS
NE SONT PAS UNE
AFFAIRE PRIVÉE.**

**L'ADDICTION NOUS CONCERNE TOUS.
BRISONS LE TABOU !**

APPELEZ-NOUS!
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



**RÉOUVERTURE PARTIELLE DE LA DÉCHETTERIE COMMUNALE**

En raison de la fermeture de nombreux points de collecte de déchets dans la région, notre déchetterie a subi un afflux soudain de très nombreux utilisateurs et a malheureusement dû être provisoirement fermée.

Afin de permettre aux Neuvevilloises et Neuvevillois de pouvoir accéder à la déchetterie communale dans le respect des mesures de protection édictées par le Conseil fédéral, il a été décidé de mettre en place de nouveaux horaires et une nouvelle organisation. Dès le **lundi 6 avril 2020**, la déchetterie de La Neuveville sera ouverte de la manière suivante pour les habitants de La Neuveville :

Horaires : Lundi au vendredi de 9h00 – 12h00

Les entreprises sont priées de s'annoncer auprès de l'administration communale (032 752 10 80) pour convenir d'un horaire hebdomadaire en dehors des heures d'ouverture au public.

Nouvelle organisation :

• **L'accès à la déchetterie est limité aux habitants, artisans, commerces et entreprises neuvevillois.** Ces derniers présenteront l'attestation* dûment remplie avec leurs nom, prénom (ou raison sociale), adresse et signature avant chaque accès à la déchetterie.

*A découper ci-dessous ou à télécharger sur le site de la Municipalité (www.neuveville.ch)

- Les utilisateurs de la déchetterie sont priés de trier leurs déchets par catégorie à l'avance afin de réduire le temps de leur passage dans la déchetterie.
- Les déchets suivants sont récoltés : verre, verre cassé, PET, papier, carton, ferraille + alu, petits appareils électriques et électroniques, piles, ampoules, capsules Nespresso et sacs rouges.
- En raison de la situation extraordinaire, seules de petites quantités de déchets peuvent être déposées pour l'instant. Le dépôt de déchets encombrants, bois, déchets inertes doit être reporté.
- Le personnel de la déchetterie organise un cheminement marqué pour le dépôt des déchets selon chaque catégorie.
- L'accès au "compte-gouttes", maximum 5 personnes à la fois, doit être respecté.
- Les distances et autres dispositions de sécurité et d'hygiène seront indiquées par un marquage au sol et des affiches expliquant les règles à suivre pour nous protéger.
- Le personnel de la déchetterie reste disponible pour informer, contrôler et diriger les usagers.

Les ramassages des déchets ménagers le mardi et des déchets verts le mercredi restent en vigueur. Une collecte porte à porte des déchets encombrants est prévue le 27 mai 2020. Pour les cas spéciaux (déménagement ou autre), veuillez prendre contact au no 032 752 10 80.

Nous vous remercions de respecter les consignes mises en place afin de pouvoir offrir à tous un accès à la déchetterie dans les meilleures conditions possibles.

Municipalité de La Neuveville

La Neuveville, le 3 avril 2020



Attestation pour accès à la déchetterie communale de La Neuveville

J'atteste être domicilié-e/avoir une entreprise à La Neuveville

Raison sociale :

Nom prénom :

Adresse :

Date :

Signature :

PUBLICATION

Nous vous informons que la grue portuaire est actuellement fermée et ce jusqu'à nouvel avis.

Le délai de mise à l'eau des bateaux est exceptionnellement prolongé jusqu'au 15 mai 2020.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Merci de votre compréhension
et avec nos meilleures salutations

Le service des ports

2520 La Neuveville, le 1^{er} avril 2020

CONTRÔLE DES PLACES DE STATIONNEMENT PUBLIQUES

La police administrative de La Neuveville a décidé, dès le 20 mars 2020, de renoncer au contrôle des places de stationnement en zones bleues et en zones horodateurs, et cela jusqu'à nouvel avis. Le parcage hors cases ne sera toutefois pas toléré et reste amendable.

Cette mesure a déjà été publiée sur le site Internet communal le 20 mars dernier.

Pensez à appliquer scrupuleusement les mesures édictées par la Confédération !

Protégez-vous et protégez les autres !

POLICE ADMINISTRATIVE

Avis de construction

**** annule et remplace les publications effectuées par la Municipalité de La Neuveville des 8 et 15 mars 2019****

« La réserve de droit déposée lors de la première publication demeure valable »

Requérants : Madame et Monsieur Anne-Lise et Pierre Monné, Rue de la Loge 23, 2502 Biel/Bienne.

Auteur du projet : Kocher-architektur, Case postale 90, 2562 Port.

Emplacement : parcelle no 1042, au lieu-dit : « Ch. de Saint-Joux 50 », commune de La Neuveville.

Projet : transformation et agrandissement de la maisonnette existante.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PPR no 4 « Poudeille-Chavannes » (partie Ouest).

Zones de protection : mur protégé, zone de protection des rives, chemin de randonnée pédestre caractéristique.

Dérogation : art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 26 avril 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 mars 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Chagrin d'amour?
Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Peut-être as-tu besoin d'aide?
Téléphone n° 147
SMS ou 147
www.147.ch

PRO JUVEN TUTE
CONSEILS + AIDE 147

Compte pour les dons: 80-5100-6
www.projuv.ch

Je me sens mal!
Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Peut-être as-tu besoin d'aide?
Téléphone n° 147
SMS ou 147
www.147.ch

PRO JUVEN TUTE
CONSEILS + AIDE 147

Compte pour les dons: 80-5100-6
www.projuv.ch



Information de la qualité de l'eau aux consommateurs de La Neuveville/Chavannes desservis par le TLN - Test continu du chlorothalonil et de ses métabolites 30 mars 2020

Chères consommatrices, chers consommateurs
Comme annoncé dans notre communiqué du 6 février 2020, nous vous tenons informés en permanence si de nouvelles découvertes concernant la qualité de notre eau potable sont mises en lumière. Les mesures les plus récentes ont maintenant montré que les nouvelles valeurs maximales pour les produits de dégradation du chlorothalonil applicables depuis le 1er janvier 2020 dans le bassin versant de la nappe phréatique de La Plage sont légèrement dépassées, et ceci pour un produit de dégradation analysé sur deux. Concernant la source de la Brunnmühle, les valeurs limites ont été respectées.

Comme indiqué dans une publication précédente, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a interdit l'utilisation du fongicide chlorothalonil à partir du 1er janvier 2020. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a déclaré tous les produits de dégradation (métabolites) du chlorothalonil comme étant pertinents et a fixé la valeur maximale des produits de dégradation à 0,1 microgramme par litre d'eau potable à partir du 1er janvier 2020. Il convient de mentionner que les méthodes de mesure de certains métabolites ne sont disponibles que depuis quelques mois, et pour certains pas du tout.

En réponse à cette interdiction, la compagnie des eaux TLN a étendu les analyses d'échantillons d'eau provenant d'un seul métabolite du chlorothalonil pour inclure les plus importants métabolites du chlorothalonil et a reçu les premiers résultats en début de semaine. Il faut noter que contrairement au métabolite de chlorothalonil R417888, qui est testé depuis 2019 et qui est bien en dessous du niveau maximum, le niveau maximum du second métabolite de chlorothalonil mesuré est légèrement dépassé. Cette substance (R471811) est probablement présente dans l'eau potable depuis des décennies, mais jusqu'à récemment, elle n'était pas connue et ne pouvait pas être mesurée. La qualité générale de l'eau n'a pas changé selon les valeurs mesurées qui ont été évaluées depuis un certain temps et est toujours aussi bonne que l'année dernière.

Avec l'interdiction fédérale de l'utilisation du chlorothalonil, la substance dans l'eau potable disparaîtra avec le temps. Toutefois, on ne sait pas exactement combien de temps il faudra pour que les métabolites disparaissent. Nos analyses, qui sont effectuées périodiquement, permettront de tirer des conclusions. Nous étudions actuellement si les mesures prises dans le cadre du processus de traitement de l'eau dans le bassin versant de la nappe phréatique de La Plage peuvent contribuer à réduire les valeurs.

La TLN est en contact avec les autorités cantonales afin d'informer rapidement nos clients si la situation venait à changer. Vous pouvez trouver de plus amples informations sur notre site internet ainsi que dans les différentes communications des séances du comité.

Meilleures salutations

Le syndicat de communes Service des eaux TLN

Vos représentants du TLN : Stephan Caliaro (Twann), Philipp Martin (Twann-Tüscherz), Stefan Pfister (Ligerz), Thomas Stämpfli (Ligerz), Roland Matti (La Neuveville) et Luca Longo (La Neuveville)



Nouvelles de l'administration

Le canton de Berne met à disposition des lits pour des malades du COVID-19 extérieurs au canton

Après concertation avec le conseiller d'État Pierre Alain Schnegg, directeur de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, le Groupe de l'Île a mis à disposition deux lits pour des malades du COVID-19 domiciliés à l'étranger. Le but est de soulager les structures sous tension chez nos voisins, en particulier en Alsace. Le transfert des patients doit avoir lieu prochainement. Par ailleurs, le Groupe de l'Île a réservé quatre lits pour des patients en provenance d'autres cantons.

Un groupe de jeunes chercheurs lance une récolte de données géographiques sur le Covid-19 à l'échelle nationale

Le coronavirus se propage de façon fulgurante en Europe. Pour contenir la maladie, les cas suspects doivent être identifiés le plus tôt possible. À cette fin, de jeunes chercheurs - en collaboration avec la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne - ont créé une plateforme de données. Cette dernière devrait permettre de recueillir des informations sur le Covid-19 directement auprès de la population. En très peu de temps, il devrait être possible d'obtenir une carte régionale des foyers dangereux potentiels.

Sur le site www.covidtracker.ch, les personnes de toute la Suisse potentiellement infectées mais aussi celles qui ne présentent aucun symptôme peuvent enregistrer leur lieu de résidence (code postal) et une auto-évaluation de leur état de santé. Les données sont collectées de manière anonyme, mais permettent une prédiction différenciée au niveau local sur les potentiels foyers d'infection.

Un tel instrument n'existait pas encore en Suisse. Il permet de détecter rapidement les régions où vivent de nombreuses personnes potentiellement infectées. Les foyers tels que ceux de Verbier et de la Vallée de Joux peuvent ainsi être rapidement identifiés avant qu'ils ne deviennent incontrôlables.

Plus les gens participent à cette campagne, plus les informations sur la propagation du Covid-19 en Suisse sont précises. La population est donc invitée à participer à la campagne et aussi à aider les personnes âgées à remplir le formulaire.

Davantage d'autonomie dans le domaine du droit du personnel

L'Université de Berne, la Haute école spécialisée bernoise et la Haute école pédagogique bernoise auront plus d'autonomie en matière de droit du personnel. En outre, l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS Bern sera géré comme un institut de hautes études autonome, mais restera financé et surveillé par le canton. Le Conseil-exécutif du canton de Berne a autorisé la Direction de l'instruc-

tion publique et de la culture à mettre en consultation jusqu'au 7 juillet 2020 une révision en ce sens des trois lois sur les hautes écoles.

Les hautes écoles du canton de Berne, à savoir la Haute école spécialisée bernoise, l'Université de Berne et la Haute école pédagogique bernoise, sont des établissements autonomes de droit public. La large autonomie financière dont elles jouissent depuis les modifications législatives de 2013 et 2014 a été positive à la fois pour les écoles et pour le canton.

Comme les trois hautes écoles ont un mandat public, les contrats de travail de leur personnel sont régis en règle générale par le droit public. Dans certaines parties de la législation sur le personnel cependant, la situation des hautes écoles diffère considérablement de celle de l'administration publique. Par exemple, une proportion importante du personnel des hautes écoles travaille sur des projets de recherche financés par des fonds de tiers. Il y a également des différences en ce qui concerne la saisie du temps de travail, en raison de la division de l'année en semestres et des horaires de travail irréguliers dans la recherche. Sur ces points, il convient d'élargir la marge de manœuvre des trois hautes écoles par des adaptations ciblées de la législation, sans revenir cependant sur le principe de l'assujettissement des rapports de travail au droit public. Le Conseil-exécutif propose ainsi de réviser dans le même sens et simultanément les trois lois en question.

Par ailleurs, l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS Bern a fait ses preuves dans la formation des enseignants du degré primaire. Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles en 2015, cet institut privé, qui était jusqu'ici affilié à la Haute école pédagogique bernoise, peut être accrédité par le Conseil suisse d'accréditation en tant qu'institut des hautes écoles autonome de NMS Bern placé sous la surveillance du canton. Le projet de révision de la loi sur la Haute école pédagogique crée la base légale nécessaire pour cela au niveau cantonal.

La révision partielle des lois sur les hautes écoles prévoit en outre diverses modifications moins importantes, jugées utiles ou nécessaires en raison des évolutions et des expériences récentes.



Parler pour moins souffrir
Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.Aide par mail: www.143.ch

Tel: 143
La Main Tendue

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudiedesse.ch

En 2020, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	10.04.2020		Vendredi Saint
Lundi	13.04.2020		Pâques
Jeudi-			
Vendredi	21.05.2020	22.05.2020	Ascension
Lundi	01.06.2020		Pentecôte
	20.07.2020	31.07.2020	Vacances estivales
	25.12.2020	01.01.2021	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**INCINÉRATION
DES DÉCHETS EN PLEIN AIR**

La loi sur la protection de l'environnement stipule qu'il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas un dégagement excessif de fumée.

Dans la pratique, cela signifie que seuls des **déchets naturels secs** provenant des forêts, des champs et des jardins peuvent être brûlés, **pour autant que le feu ne dégage que peu de fumée**. Le dégagement de fumée ne devrait pas durer plus de 10 minutes. Cette durée correspond au laps de temps nécessaire jusqu'à ce que le feu se transforme en brasier. Lorsque le feu est vif, la combustion de la matière est totale et le dégagement de fumée n'est presque plus perceptible.

L'élimination des emballages ou autres déchets de ce type, par incinération en plein air, est proscrite.

Les contrevenants peuvent être dénoncés.

Le Conseil communal



Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Le Conseil communal

**FERMETURE TEMPORAIRE DU GUICHET
DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE**

En raison de l'aggravation de la propagation de l'épidémie de coronavirus, nous informons les citoyens que les guichets de l'administration communale sont fermés à compter du lundi 16 mars 2020, pour une période indéterminée.

Il est cependant possible de contacter l'administration, soit par

- Téléphone : 032 315 70 70

- Courriel : info@leplateaudiedesse.ch

- Courrier postal : La Chaîne 2, 2515 Prêles

Il vous est également loisible de déposer vos lettres ou autres communications importantes dans la boîte aux lettres prévue à cet effet, disposée à l'entrée extérieure, à proximité du panneau délimitant les heures d'ouverture.

En cas d'extrême urgence et en dehors des heures d'ouverture des guichets, vous pouvez également appeler le Maire au 079 444 78 87.

Des temps supplémentaires d'attente pour le traitement administratif des dossiers sont à prévoir

Le personnel technique, quant à lui, poursuivra ses missions sur le terrain

Prêles, le 16 mars 2020

L'administration communale

**FERMETURE
DE L'ADMINISTRATION À PÂQUES**

En raison des fêtes de Pâques, l'administration ne répondra pas au téléphone le vendredi 10 avril et le lundi 13 avril 2020. En cas d'urgence, vous pouvez laisser un message au 079 444 78 87.

L'administration communale

**FERMETURE DE LA
DÉCHETTERIE DE DIESSÉ À PÂQUES**

En raison des fêtes de Pâques, la déchetterie de Diesse sera fermée le lundi 13 avril 2020.

L'administration communale

**RECHERCHE DE MEMBRE
COMMISSION SCOLAIRE COLLÈGE
DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE**

À la suite de l'élection de Mme Catherine Favre Alves au Conseil communal, nous sommes à la recherche d'une personne pour la remplacer au sein de la Commission scolaire du Collège du district de La Neuveville, afin d'y représenter notre commune.

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par courriel à info@leplateaudiedesse.ch ou par courrier à Administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles, d'ici au 30 avril 2020.

Nous remercions d'avance vivement les personnes intéressées.

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

**AIDE AUX COURSES POUR LES AÎNÉS**

Au vu de la situation actuelle provoquée par le coronavirus, le **Groupe d'Animation de Prêles** souhaite aider les aînés de la Commune de Plateau de Diesse vivant seuls, sans proches à proximité pouvant les aider, en leur proposant de faire leurs courses.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service, les personnes concernées ont la possibilité de s'adresser directement aux membres suivants :

Aînés de Lamboing

Mme Moser Malika - 079 311 33 43

Mme Lecomte Alexia - 078 865 80 60

Aînés de Prêles

Mme Graf Audrey - 032 315 31 52 ou 079 281 95 22

Mme Simon-Vermot Nathalie - 032 932 22 00 ou 079 519 93 93

Mme Wüthrich Christine - 078 682 58 10 ou 032 315 29 48

Aînés de Diesse

Le GAP n'ayant pas de membre domicilié à Diesse, il faut contacter une des cinq membres mentionnées ci-dessus.

Votre équipe du GAP

**TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET
VENTE DE BOIS DE FEU**

Les personnes intéressées à l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87.

Du bois de feu 100 % hêtre sec est disponible en toute longueur. La livraison se fait à domicile. Pour le prix, veuillez-vous adresser directement à M. Ph. Mottet.

Commune mixte de Plateau de Diesse
et Commune Bourgeoise de Prêles

PRO SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

Nous aidons les personnes âgées à rester autonomes le plus longtemps possible.

Soutenez-nous.

www.prosenectute.ch
Compte postal 87-500301-3
IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3

Après une chute, Johanna S., 81 ans, s'est retrouvée dépendante des décisions des autres.

Avis de construction

Requérant : M. Daniel Sauser, Ch. de Chuffort 5, 2518 Nods.

Auteur du projet : M. Max Basler, architecte, Bachstrasse 15, 5000 Aarau.

Emplacement : parcelle no 126, au lieu-dit : "Route de Diesse 9", commune de Nods.

Projet : agrandissement du bâtiment existant pour la création de deux chambres froides, un vestiaire comprenant des sanitaires et l'agrandissement du local de vente.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : village.

Dérogation : art. 49 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 26 avril 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 mars 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

COVID-19 – OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DÈS LUNDI 30 MARS ET JUSQU'À NOUVEL AVIS

Afin de continuer à vous rendre accessible la déchetterie communale dans le respect des mesures de protection édictées par la Confédération, veuillez prendre note que dès le lundi 30 mars 2020 et jusqu'à nouvel avis, la déchetterie sera désormais ouverte de la façon suivante :

Chaque lundi de 8 h à 12 h

Chaque deuxième samedi selon le calendrier remis – de 8 h à 12 h

Plus d'ouverture le mercredi.

Organisation :

Le personnel communal organise un cheminement marqué pour le dépôt des déchets selon chaque catégorie, ceci à l'extérieur du battoir.

Accès au compte-gouttes.

Les distances et autres dispositions de sécurité seront marquées et signalées.

Le personnel communal sera disponible pour informer, contrôler et diriger les usagers.

Les usagers appliquent les consignes et mesures publiées.

La benne posée près de la déchetterie est une benne à CARTON, merci de ne pas y déposer de papier.

Le ramassage des déchets urbains (sacs rouges) du jeudi continue selon le programme mais pourrait être revu selon l'évolution de la situation.

Pour les déchets verts, pas de changement (benne sur le parking de l'ancien télésiège)

Pour les déchets encombrants, selon avis ultérieur.

Nous vous remercions de suivre les consignes du personnel afin de pouvoir offrir à tous un accès à la déchetterie dans les meilleures conditions possibles.

Conseil communal

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Nods, Place du Village, 2518 Nods.

Auteur du projet : Viret Architectes SA, Champ-du-Moulin 58, 2503 Bienne.

Emplacement : parcelle no 1245, au lieu-dit : " Rte de Lignières 11", commune de Nods.

Projet : agrandissement du Centre scolaire de Nods sur la partie Nord-Est du bâtiment existant, création d'une issue de secours à l'Ouest de la halle de gymnastique, remplacement d'un escalier extérieur par une rampe adaptée aux personnes à mobilité réduite à l'Est de la halle de gymnastique, suppression et déplacement de l'arrêt de bus.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : UP.

Dérogation : art. 54c OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 3 mai 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 avril 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Directive de la direction des travaux publics des transports et de l'énergie du canton de Berne, Office des ponts et chaussées

- **Plantation et taille des arbres, haies et buissons et semis des cultures le long des voies publiques**
- **Clôtures**

Les riverains des routes énumérées en titre sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

- Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères

2. La présente directive oblige les riverains de routes, chaque année au

31 mai

A tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à **une distance suffisante de la chaussée** pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.

Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que *les clôtures en fil de fer barbelé* dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

COMMUNE MIXTE DE NODS



10 Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de la paroisse sont suspendues.

Pasteur John Ebbutt, tél. 032 751 28 57

Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, tél. 032 315 11 53

Diacre Jean-Marc Leresche, tél. 079 655 73 09

Secrétariat, tél. 032 751 10 35.

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Aufgrund der aktuellen Situation müssen ALLE Anlässe, inklusive Gottesdienst, ausfallen oder verschoben werden.

Wer ein seelsorgerliches Gespräch wünscht, kann gerne telefonisch Kontakt aufnehmen mit der diensthabenden Pfarrperson oder mit Pfr. Peter von Salis (Tel. 078 741 37 64).

Pikettdienst und Seelsorge

28. März bis 11. April: Pfr. André Urwyler (Tel. 031 971 06 44)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de la paroisse sont suspendues.

La réception de notre secrétariat reste fermé au public.

Le contact se fait exclusivement par téléphone au 032 751 28 38 les mardis matin et jeudis après-midi ou auprès de l'assistant pastoral Yannick Salomon au 079 352 38 12.

Vous pouvez aussi nous joindre par courriel à laneuveville@cathberne.ch. Toutes les informations sont disponibles sur notre page internet www.cathberne.ch.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Toutes les activités paroissiales sont annulées jusqu'à fin avril.

Des textes méditatifs, prières et prédications sont préparées pour chaque semaine. Ils sont volontiers envoyés à celles et ceux qui le souhaitent (032 315 27 37 ou stroueche@gmail.com)

Protégeons-nous et protégeons les autres "Ce n'est pas un esprit de peur que Dieu nous a donné, mais un esprit de force, d'amour et de maîtrise de soi." (2Timothée, 1,7) Besoin d'aide, d'écoute...

Contacts

Pasteur : Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com
032 315 27 37 / 079 429 02 80

Conseil paroissial : M. Lucas Bau, Sous-Banbois 16, 2515 Prêles, 078.922.80.57

www.lac-en-ciel.ch

Paroisse de Nods

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de la paroisse sont suspendues.

Contacts

Pasteure : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Évangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 10h culte en live visible depuis le site www.labri.ch.

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de l'église sont suspendues.



Portons la lumière

Nous entrons dans la Semaine Sainte, des jours tout en contraste, nous menant de la joie des Rameaux au silence de Samedi, en passant par la tristesse de Vendredi. Mais, surtout, ces hauts et ces bas nous font "monter vers Pâques", comme on dit. Une montée particulière cette année, puisqu'il n'y aura ni célébrations, ni rassemblements.

Les cloches sonneront cependant, des feux annonceront l'aube et la résurrection, parce que la vie, celle qui nous unit et nous met en relation, sera toujours plus que tout ce qui isole.

Il y a des lumignons d'espérance qui jalonnent notre route d'humains en marche. Des signes de solidarité, de fraternité, d'humanité, des guérisons qui nous empêchent de désespérer, malgré tout.

Pour marquer cet espoir, nous vous proposons de vous joindre à l'appel de l'Église évangélique réfor-

mée de Suisse, "Lumière de la Passion", en association avec les autres Églises et communautés. Jusqu'au Jeudi Saint. Allumez une bougie le jeudi soir à 20h, posez-la en évidence devant votre fenêtre et prenez un temps pour prier. Si les mots vous manquent, rappelez-vous le Notre-Père qui est la prière d'unité des chrétiens.

Nous avons entre nos mains une lumière, celle de la confiance. Elle ne demande qu'à être partagée avec ceux qui en manquent. En allumant une lumière, en la partageant, nous faisons reculer la nuit.

Prenez soin de vous. Prenez soin des autres

Contactez-nous

La Neuveville

John Ebbutt, tél. 032 751 28 57 ; Jean-Marc Leresche, tél. 079 655 73 09 ; Marie-Laure Krafft Golay, tél. 032 315 11 53. Secrétariat, Stefan Wilczynski, tél. 032 751 10 35

Diesse

Stéphane Rouèche, tél. 032 315 27 37

Nods

Solveig Perret-Almelid, tél. 078 956 76 84

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mardi de 8h30 à 12h et le jeudi de 13h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail : laneuveville@cathberne.ch. Vous pouvez contacter l'assistant pastoral, Yannick Salomon 079 352 38 12 ou le secrétariat de Sainte-Marie à Bienne au 032 329 56 01. www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville/

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale,

réouverture début avril). Infos et manifestations sous :

www.jurabernois.ch. Courriel : info@jurabernois.ch

Tél. 032 494 53 43

Musées / Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale. Visites guidées sur demande : renseignements : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale. Visites guidées et réservations de salle sur demande : 032 315 21 32

Renseignements : Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron. **Fermé jusqu'à nouvel avis.**

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szbb.ch

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas

atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du

réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

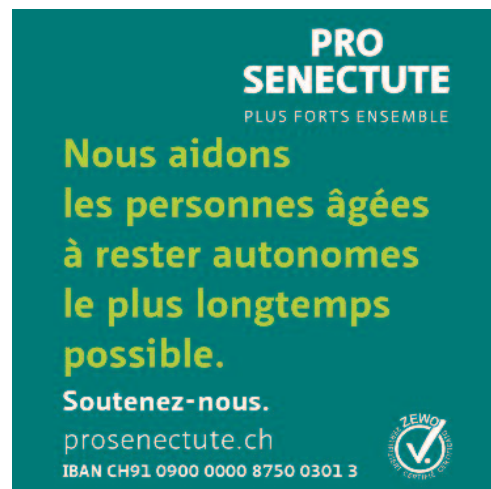
Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles

Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service

dentaire d'urgence sont payables au comptant.



En savoir plus: liguecancer.ch

IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3